

Paris, le 10 février 2016

Le Président

Madame Marie-Carole Ciuntu, maire de Sucy en Brie
Monsieur Jacques Alain Bénisti, maire de Villiers sur Marne
Monsieur Nicolas Dupont-Aignan, maire de Yerres
Monsieur Didier Gonzales, maire de Villeneuve le Roi
Monsieur Luc Offenstein, président ANA et OYE349
Monsieur Gérard Bouthier, président AVEVY
Monsieur Michel van Hoegaerden, vice-président AVEVY

Nos références : 16/0049

Madame et messieurs les maires,
Messieurs les présidents et vice-président,

Par une lettre collective datée du 16 janvier 2016, vous m'indiquez que vous n'êtes pas d'accord avec mon analyse de la situation d'Orly. Je me bornerai à prendre acte de ce désaccord. En effet, je ne souhaite pas engager une vaine discussion.

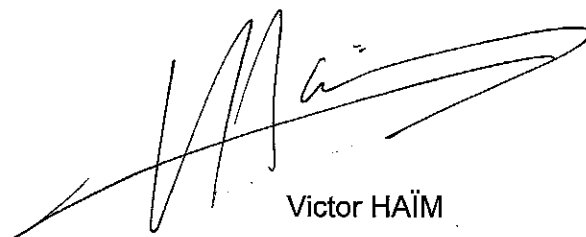
Toutefois, dans la mesure où, suivant votre habitude, vous avez transmis copie de votre correspondance à Madame la ministre et à Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais en corriger quelques erreurs.

En premier lieu, « diviser pour régner » ne peut avoir de sens que si on cherche à se constituer un royaume ou à le conserver. Ce n'est pas à deux ans de la fin de mon mandat qui, je le rappelle, n'est pas renouvelable, que je vais entamer une carrière de despote. Comme j'ai eu maintes fois l'occasion de le dire et de l'écrire, j'ai inscrit mon action dans le respect de la loi et, donc, dans la volonté de prendre en considération tous les intérêts en présence et de tenter de les rapprocher – ce qui implique l'acceptation par chaque côté de concessions réciproques. Mais il est vrai que j'ai renoncé à chercher à rapprocher des autres parties prenantes certains qui demandent la fermeture de l'aéroport voisin, le transfert de ses pistes à une centaine de kilomètres ou l'arrêt inconditionnel de son évolution. Constaté qu'il n'y a pas de dialogue possible avec ceux qui refusent la discussion et le compromis ce n'est pas chercher la division, mais seulement constater l'impossibilité de réduire celle qui existe d'ores et déjà. Il est heureux qu'une telle situation n'existe pas sur les autres plateformes où les réunions se poursuivent selon la méthode habituelle et où le dialogue est souvent très intéressant et utile.

En second lieu, j'ai toujours été accompagné d'un et même, en 2013 et 2014, de deux membres du collège lorsque j'ai rencontré la CCE d'Orly. C'était également le cas lors de la rencontre à l'issue de laquelle j'ai décidé de mettre fin à une parodie de rencontre, avec au demeurant le plein accord du membre concerné, qui a été choquée par le comportement des représentants des riverains.

Enfin, l'obligation pour l'Autorité de présenter son rapport annuel aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes visés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts dont vous vous prévaliez n'existe plus. Elle avait certes été introduite dans le code de l'aviation civile par une loi du 12 juillet 2010 (n° 2010-788). Mais cette disposition a été abrogée trois mois plus tard par l'ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010. En effet, dès lors que ce rapport est en ligne sur le site de l'Autorité, une présentation verbale ne présente aucun intérêt, d'autant qu'elle est nécessairement insuffisante par rapport à la richesse du document et qui plus est souvent très tardive par rapport à sa publication.

Je vous prie de croire, Madame le maire, messieurs les maires, présidents et vice-président, à l'assurance de ma meilleure considération.



Victor HAÏM

Copie : Madame Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Monsieur Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche